

Réaction du groupe EDF aux allégations de l'UFC Que Choisir

EDF conteste formellement les accusations portées à son encontre par l'UFC que Choisir concernant ses actions menées sur le marché de gros de l'électricité. L'UFC Que Choisir ne fonde ses allégations sur aucun élément tangible, s'appuyant seulement sur un raisonnement économique erroné qui ne tient pas compte de la réalité du marché de gros, marché européen interconnecté basé sur la rencontre de l'offre et de la demande.

Pour satisfaire à la demande d'électricité de ses clients, EDF optimise à tout moment l'utilisation de son parc de production en interaction étroite avec les marchés européens de l'électricité. EDF agit sous la surveillance permanente du régulateur de l'énergie, la Commission de régulation de l'énergie, qui publie chaque année son rapport sur le fonctionnement des marchés de gros de l'électricité, du CO2 et du gaz naturel.

En conséquence, et eu égard à la gravité des propos tenus, EDF se réserve le droit d'intenter toute action devant les tribunaux pour tirer les conséquences de ces allégations.

Ce communiqué de presse est certifié. Vérifiez son authenticité sur medias.edf.com

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 35,1 millions de clients, dont 26.5 millions en France. Il a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires consolidé de 70 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.